



**Direction générale de
l'environnement (DGE)**

*Division biodiversité et
paysage*

Av. de Valmont 30b
1014 Lausanne

**Aux Municipalités des communes
vaudoises**

Réf. : DGE-BIODIV/SST-CMY

Lausanne, le 13/06/2022

Affaire traitée par :

Camille Mary

☎ : n° tél. 021 557 86 77

Lutte contre les organismes exotiques envahissants

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Les espèces exotiques envahissantes sont des animaux et des plantes qui ne sont pas originaires de notre pays et qui, une fois installés, prolifèrent massivement au détriment des espèces indigènes.

Elles sont malheureusement présentes dans de nombreux plans d'eau, souvent transportées d'un lac à l'autre sans que l'on s'en aperçoive, en s'accrochant aux embarcations ou autres objets flottants ainsi qu'aux équipements de sports nautiques ou de pêche. Parfois à peine visibles à l'œil nu, ces organismes peuvent également être véhiculés par les eaux de ballast ou dans des résidus d'eau présents dans les équipements (p. ex. larves de moules).

Vous trouverez sur nos [pages consacrées aux bonnes pratiques sur les plans d'eau](#) trois fiches de recommandations éditées par le Canton de Vaud à destination des usagers de petites embarcations (kayaks, stand-up paddles), des plongeurs et des pêcheurs.

Ces fiches résument les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour éviter la propagation d'organismes exotiques envahissants dans des lacs non colonisés. Les recommandations peuvent se résumer en trois mots clefs : **nettoyer, inspecter, sécher !**

Nous vous invitons à soutenir la diffusion de ces informations selon les supports de communication de votre choix afin de sensibiliser la population aux bonnes pratiques lors de tout changement de plan d'eau. Vous pouvez par exemple :

- **Publier les fiches sur votre site Internet**
- **Partager les fiches sur vos réseaux sociaux**
- **Imprimer et disposer ces fiches dans les ports, magasins et services de location d'équipement nautique, les clubs nautiques, etc. de votre commune.**


Direction générale de l'environnement (DGE)
Division biodiversité et paysage
Lutte contre les organismes exotiques envahissants

Nous serions heureux de votre participation et nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. De plus, afin d'effectuer un suivi de la communication mise en place et d'avoir connaissance des communes impliquées dans cette prévention, nous vous invitons vivement à nous faire un retour sur la bonne réception de ce courriel et à nous tenir informés de ce que vous allez entreprendre au sein de votre commune.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Sébastien Sachot
Chef de la section Protection et gestion



Camille Mary
Scientifique du patrimoine naturel

Annexes

- 3 fiches de recommandations pour la lutte contre les espèces exotiques aquatiques envahissantes

Copie

- Préfectures du Canton de Vaud